

**Sujet :** [INTERNET] Projet eolien Landes de Verines

**De :** Paul Facq <facqpaulhenri@unilim.fr>

**Date :** 10/12/2020 17:41

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

A Mr le Commissaire-Enquêteur

J'ai l'honneur de vous faire part de mon opinion défavorable à l'installation d'éoliennes de grande hauteur aux Landes de Verrines, sur les communes de Châteauponsac et Saint-Sornin Leulac. Outre les inconvénients visuels perceptibles à des distances kilométriques de ces engins géants, une de leurs nuisances sur l'environnement est systématiquement "passée sous silence" par les spécialistes chargés des mesures acoustiques effectuées aux abords de ces machines. C'est celle des vibrations infrasonores de grande puissance émises à une fréquence de l'ordre de 1 Hz par la pression du vent sur les pales à leur passage en position haute. Cette pression, proportionnelle au carré de la vitesse du vent est en effet beaucoup plus intense en altitude qu'à la position basse des pales. La différence provoque sur l'axe de l'éolienne des contraintes pouvant atteindre et même dépasser la dizaine de tonnes, contraintes qui sont transmises à la structure et au sol où elles se propagent à grande distance sous forme d'onde de surface beaucoup moins rapidement atténuées que les ondes de volume correspondant au bruit audible propagé dans l'air. L'instrument de mesure qui permet de les évaluer est plutôt le **sismographe** que le sonomètre utilisé habituellement pour "prouver" aux riverains que les désagréments qu'ils éprouvent au voisinage des éoliennes n'existent que dans leur imagination. On sait que les parcs éoliens ne doivent pas être édifiés à **moins de quinze kilomètres** des stations de mesures sismiques. Le comble est que les sonomètres utilisés pour les mesures d'environnement sonore sur les terrains où la construction d'éoliennes est en projet sont équipés de trépieds amortisseurs pour les isoler des vibrations du sol !

Restant à votre disposition pour étayer davantage mon point de vue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Paul Facq